



**LE MAIRE**

le, **17 FEV. 2012**

*Affaire suivie par*  
Monsieur Richard **CARRÉ**  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN  
RUE HPB/AP/RC/MIH/12C053  
Tél. : 01 60 89 71 18  
Fax : 01 60 89 72 46

Corbeil Essonnes Environnement  
Monsieur Cutzach  
13 rue du 14 Juillet  
91100 CORBEIL-ESSONNES

**Objet** : Atelier thématique aménagement de la Papeterie.

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre participation à l'atelier thématique sur le Projet Papeterie du 11 janvier 2012 qui s'est tenu en mairie.

Au cours de cet atelier, vous avez fait part de vos remarques et propositions :

- Limiter la construction de logements sociaux
- Augmenter le nombre de places de stationnement
- Conserver le bâti ancien (trace du patrimoine industriel du site) et l'utiliser pour un équipement à destination du public
- Baisser la densité de la seconde tranche par rapport à la première (diminuer le nombre d'étages et limiter le nombre de bâtiments au profit de l'espace public)
- Accroître la superficie des espaces publics (espaces verts) et la largeur des pistes cyclables
- Avoir des berges de l'Essonne plus larges que celles qui se situent aux Portes de l'Essonne

*Tous les courriers sont à adresser à Monsieur le Maire :*

Hôtel de Ville • 2, place Galignani • 91108 Corbeil-Essonnes Cedex • Tél. : 01 60 89 71 79 • Fax : 01 60 89 71 01  
<http://www.corbeil-essonnes.fr>

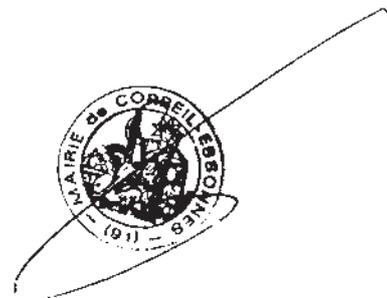
- Consulter l'étude de circulation du projet
- Améliorer la desserte du site
- Tendre vers une cohérence et une gestion unique du site (avec la rue de la Papeterie) relativement aux commerces venant s'installer

Il ressort des préoccupations exprimées que vous souhaitez principalement, en regard de l'installation de nombreuses familles, une offre en équipements et en services en adéquation avec les nouveaux besoins du quartier, ainsi qu'une résolution des questions liées à la circulation induite.

L'ensemble de ces questions, dont une grande partie rejoint celles exposées tout au long de la concertation, ont été prises en compte lors du bilan de la concertation dressé lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2012 (copie ci-jointe).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire et par délégation  
**Sylvain DANTU**  
Adjoint au Maire  
délégué à l'urbanisme, aux travaux,  
à l'entretien de la voirie et des  
bâtiments communaux



DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

1

ARRONDISSEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE**

D'EVRY

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES**

VILLE  
DE  
CORBEIL-ESSONNES

POINT N° 5.7

**OBJET :**

**AMENAGEMENT DU SITE DE LA PAPETERIE :  
BILAN DE LA CONCERTATION**

**SEANCE DU 23 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le 23 du mois de janvier, à 19 h

Le conseil municipal de la ville de Corbeil-Essonnes dûment convoqué par le maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BECHTER, maire, en session ordinaire.

Le nombre de conseillers  
municipaux en exercice est de 43

Nous, soussigné, maire de la ville de Corbeil-Essonnes, certifie avoir fait afficher à la porte de la mairie, la délibération ci contre et le compte rendu de ladite délibération le 25 janvier 2012

**Présents :** J.P. BECHTER - J.M. FRITZ - C. DE OLIVEIRA - S. DANTU - J.F. BAYLE - D.R. N'GAIBONA - R. CAUDRON - T. SIMONOT - M. BOUIN - N. BAUSIVOIR - J. BEDU - D. LAYREAU - A. MALITTE - M.T. LE CORRE - A. CARPENTIER - A.M. BERLAND - G. DERUEL - J.P. SOLER - S. CAPRON - J.C. DALIS - M. MEZOUED - S. COUTARD - C. GONCALVES - A. OUIS - F. GRONDEIN - A. BOUBENIA - D. DOUCET - S.A. TROVATO - N. MERESSE - J. CAMONIN - M.H. BACON - C. DUGAULT - F. THEPIN - N. ZIRRAR-ATMANI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le maire  
Signé J.P. BECHTER

**Excusés :** F. GARCIA ayant donné pouvoir à J.F. BAYLE - A. LAIAMI-DIAKHITE ayant donné pouvoir à C. GONCALVES - V. AYKUT ayant donné pouvoir à S. DANTU - S. KHEDIRI ayant donné pouvoir à J.M. FRITZ - B. PIRIOU ayant donné pouvoir à N. MERESSE - P. PRIGENT ayant donné pouvoir à J. CAMONIN - C. DA SILVA ayant donné pouvoir à M.H. BACON.

**Absents :** A. PICAZO SERRANO - A. MIGLOS.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil : madame Stéphanie COUTARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 500-2 et suivants et R. 306-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2011 relative à l'organisation d'une procédure de concertation sur le site de la Papeterie,

Considérant que le site de l'ancienne Papeterie représente une emprise foncière de 14 ha que la commune a entendu valoriser dès 2007, par la mise en œuvre d'un projet urbain qualitatif.

Considérant que la commune a entendu fixer à 90 000 m<sup>2</sup> de SHON le programme global décliné en une offre diversifiée en matière de logements (« libres », « logements locatifs intermédiaires », « logements sociaux de type PLUS ») de commerces et de services (« résidence-service », « crèche privée ») et accompagné de la réalisation des équipements publics d'infrastructure d'accompagnement et de superstructure (école),

Considérant que la majeure partie du site reste à aménager,

Considérant que les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la réflexion sur l'ordonnancement urbain des programmes de construction au regard de la composition des bâtiments et de leurs caractéristiques,
- la réalisation d'une porosité entre le nouveau quartier et ceux qui le bordent afin de favoriser une utilisation par le plus grand nombre des espaces verts créés et des berges de l'Essonne (trame viaire et « trame verte ») réaménagés,
- la prise en compte des besoins en matière d'équipement scolaire suscitée par le calendrier de mise en œuvre du projet et la capacité des groupes scolaires existants,
- la prise en compte des objectifs en matière de développement durable et de performance énergétique des bâtiments,

Considérant qu'en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, il a été organisé une concertation afin de porter à la connaissance des habitants les évolutions possibles de l'opération d'aménagement,

Considérant que la concertation s'est déroulée du 12 juillet 2011 au 11 janvier 2012 selon les modalités suivantes, détaillées en annexe à la présente délibération :

- 1) un article dans le Bien Vivre à Corbeil-Essonnes d'octobre 2011,
- 2) une réunion publique le 18 octobre 2011 avec cahier d'observation et 3 panneaux de présentation,
- 3) un article dans le Parisien du 20 octobre 2011,
- 4) une exposition dans le hall du centre administratif du 5 décembre 2011 au 11 janvier 2012,
- 5) une plaquette d'information de quatre pages de décembre 2011,
- 6) l'atelier thématique du 11 janvier 2012,
- 7) une rubrique concertation sur l'aménagement du site de la Papeterie, en ligne le 19 octobre 2011 sur le site internet de la ville, comportant le power point présenté à la réunion publique du 18 octobre 2011, ainsi que la vidéo complète de ladite réunion.

Vu le bilan de la concertation présenté par monsieur le maire, joint en annexe à la présente délibération, qui met en avant les éléments suivants qu'il est d'important de prendre en compte afin d'améliorer le projet d'aménagement du site de la Papeterie et son environnement :

- mise à jour de l'étude de circulation par un cabinet spécialisé mandaté par la ville,
- limiter la hauteur maximale des bâtiments à venir,

- veiller à la mise en œuvre d'une densité modérée de bâti projeté et à la réalisation d'importants espaces verts,
- préserver le bâti ancien demeurant sur le site,
- prévoir l'aménagement de circulations douces d'une dimension supérieure aux contraintes réglementaires, dans la mesure du possible.
- réaliser un rééquilibrage de la mixité urbaine.

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 18 janvier 2012,

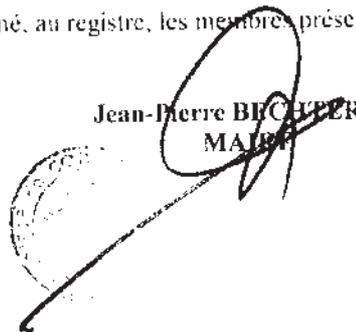
Sur proposition de monsieur le maire,

**Après examen et délibéré :**

- **Approuve** le bilan de la concertation,
- **Arrête** les principes d'aménagement du site de la Papeterie tels que présentés en annexe, qui seront mis à la disposition du public au centre administratif de la ville,
- **Dit** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et publiée en outre au recueil des actes administratifs,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2012 et ont signé, au registre, les membres présents.

Jean-Pierre BICLET  
MAIRE



## **ANNEXE 1 : MODALITES ET BILAN DE LA CONCERTATION**

### **I – Modalités de la concertation prévues**

Les modalités de la concertation fixées par la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2011 sont les suivantes :

- la tenue d'une exposition, proposant à l'attention du public un registre lui permettant de consigner ses observations ;
- l'organisation d'une réunion publique, associant les services municipaux et ouverte à toute personne ou association intéressée ;
- la diffusion d'un support illustré présentant le projet ;
- une information complémentaire du public par l'utilisation des moyens habituels (tels que la mise en ligne sur le site internet de la commune).

### **II – Modalités de la concertation réalisée**

Elles ont été les suivantes :

- 1) Un article dans le Bien Vivre à Corbeil-Essonnes d'octobre 2011 annonçant la concertation, diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de Corbeil-Essonnes le 5 octobre 2011
- 2) Une réunion publique le 18 octobre 2011 à la Maison de Quartier de la Nacelle avec mise à disposition d'un cahier d'observation et trois panneaux de présentation, réunissant 65 personnes environ. L'information de la tenue de cette réunion a été diffusée via le site internet de la ville et les panneaux lumineux à compter du 25 octobre 2011
- 3) Un article dans le Parisien du 20 octobre 2011 évoquant la réunion publique.
- 4) Une exposition sous la forme d'un « Power Point » du 5 décembre 2011 au 11 janvier 2012, dans le hall du centre administratif avec mise à disposition du public d'un registre. Cette exposition a été annoncée lors de la réunion publique du 18 octobre 2011 et sur le site internet de la ville.
- 5) Une plaquette d'information de quatre pages de décembre 2011 explicitant les principes d'aménagement proposés et comportant des coupons d'inscription à un atelier thématique sur l'aménagement du site de la papeterie, diffusée dans toutes les boîtes aux lettres de Corbeil-Essonnes (25 000 exemplaires).
- 6) L'atelier Thématique du 11 janvier 2012.
- 7) Une rubrique concertation sur l'aménagement du site de la papeterie, en ligne le 19 octobre 2011 sur le site internet de la ville, comportant le power point présenté à la réunion publique du 18 octobre 2011, ainsi que la vidéo complète de ladite réunion.

### **III – Bilan de la concertation**

#### **1) La réunion publique du 18 octobre 2011**

65 personnes environ étaient présentes lors de la réunion publique du 18 octobre 2011. Le registre mis à disposition à cette occasion comporte 6 observations. Des remarques orales ont été émises lors de la réunion. Elles ont porté sur les thèmes suivants :

- La circulation :
  - o L'augmentation de la circulation induite par le projet et sa gestion
  - o La qualité de l'étude de circulation réalisée
- Le projet urbain :
  - o La densité du projet
  - o L'inquiétude sur la hauteur des constructions projetées, compte tenu des constructions réalisées lors de la 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement du site
- Les espaces verts
  - o Le souhait d'une large place laissé aux espaces verts
  - o La réalisation d'un aménagement paysager de qualité le long de l'Essonne
- Les liaisons douces à développer
- La dépollution du site : inquiétude sur le caractère suffisant de cette dépollution
- La qualité de l'eau de l'Essonne
- Les réseaux : inquiétude sur le devenir des importants réseaux existants toujours en place sur le site

## **2) L'exposition dans le hall du centre administratif du 5 décembre au 11 janvier 2012**

Un registre a été mis à disposition du public, mais n'a pas recueilli d'observation concernant le projet.

## **3) L'atelier thématique du 11 janvier 2012**

Sept personnes se sont inscrites et cinq sont venues participer à cet atelier, dont une représentant l'association Corbeil-Essonnes Environnement. Chaque participant a pu débattre des améliorations souhaitables du projets.

Les sujets abordés ont porté sur :

- La circulation et le stationnement :
  - o Renforcement du trafic de la gare de Moulin Galant, meilleur prise en compte de l'afflux de nouveaux véhicules et tout entreprendre pour une sortie véhicule à l'ouest du site, coté commune de Villabé, vers l'autoroute A6 et la francilienne.
  - o Dans le cadre du réaménagement de la rue de la Papeterie, souhait que soit augmenté le nombre de places de stationnement publiques au droit de l'opération.
  - o Demande de consulter l'étude de circulation Papeterie réalisée dans le cadre du projet

- La densité des habitations : Dans le respect de la Surface Hors d'uvre Nette projetée, réaliser moins de logements, moins de proximité entre les bâtiments, plus d'équipements et plus de grands espaces publics.
- Livraison de la 1<sup>ère</sup> tranche :
  - o Regret de la hauteur trop importante des premiers bâtiments réalisés
  - o Regret d'avoir réalisé uniquement du logement social sur la rue de la Papeterie
  - o Souhait que soient limitées, pour la suite de l'aménagement du site, la hauteur des bâtiments et la construction de logements sociaux
- Conservation d'une trace du passé industriel du site papetier : souhait de conserver le bâti ancien et de lui donner un usage d'équipement à destination du public
- Gestion des commerces de proximité à implanter sur le site : crainte d'une absence de cohérence s'il n'y avait pas une gestion unique du site mise en place.
- Les berges de l'Essonne :
  - o Préserver les abords en espaces verts
  - o Aménager des circulations douces larges (plus larges que celles des Portes de l'Essonne) et agréables à vivre

Il résulte de la concertation une grande sensibilité des habitants à l'arrivée de nombreuses familles et donc à l'offre en service et équipements nécessaires ainsi qu'en la circulation induite dans le quartier.

Cette concertation met en avant les éléments suivants qui seront pris en compte afin d'améliorer le projet d'aménagement du site de la Papeterie et son environnement :

- Mise à jour de l'étude de circulation par un cabinet spécialisé mandaté par la ville
- Limiter la hauteur maximale des bâtiments à venir
- Veiller à la mise en œuvre d'une densité modérée du bâti restant à réaliser et à la réalisation d'importants espaces verts
- Préserver le bâti ancien demeurant sur le site
- Prévoir l'aménagement de circulations douces d'une dimension supérieure aux contraintes réglementaires, dans la mesure du possible
- Réaliser un rééquilibrage de la mixité urbaine

**ANNEXE 2**

**PRINCIPES D'AMENAGEMENT DU SITE DE LA PAPETERIE**

Ville de CORBEIL-ESSONNES - SITE DE LA PAPETERIE

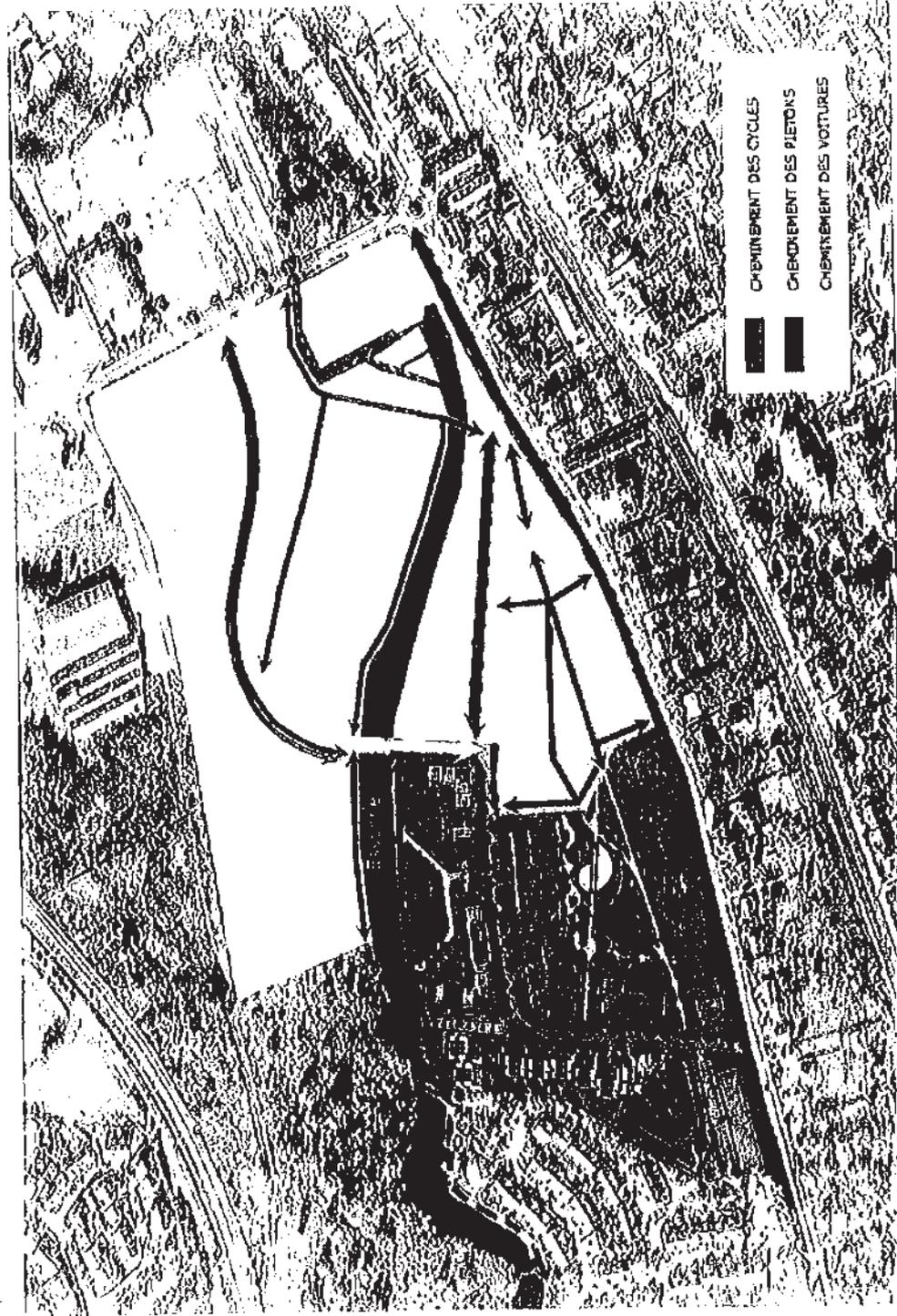
LOCALISATION





# Ville de CORBEIL-ESSONNES - SITE DE LA PAPETERIE

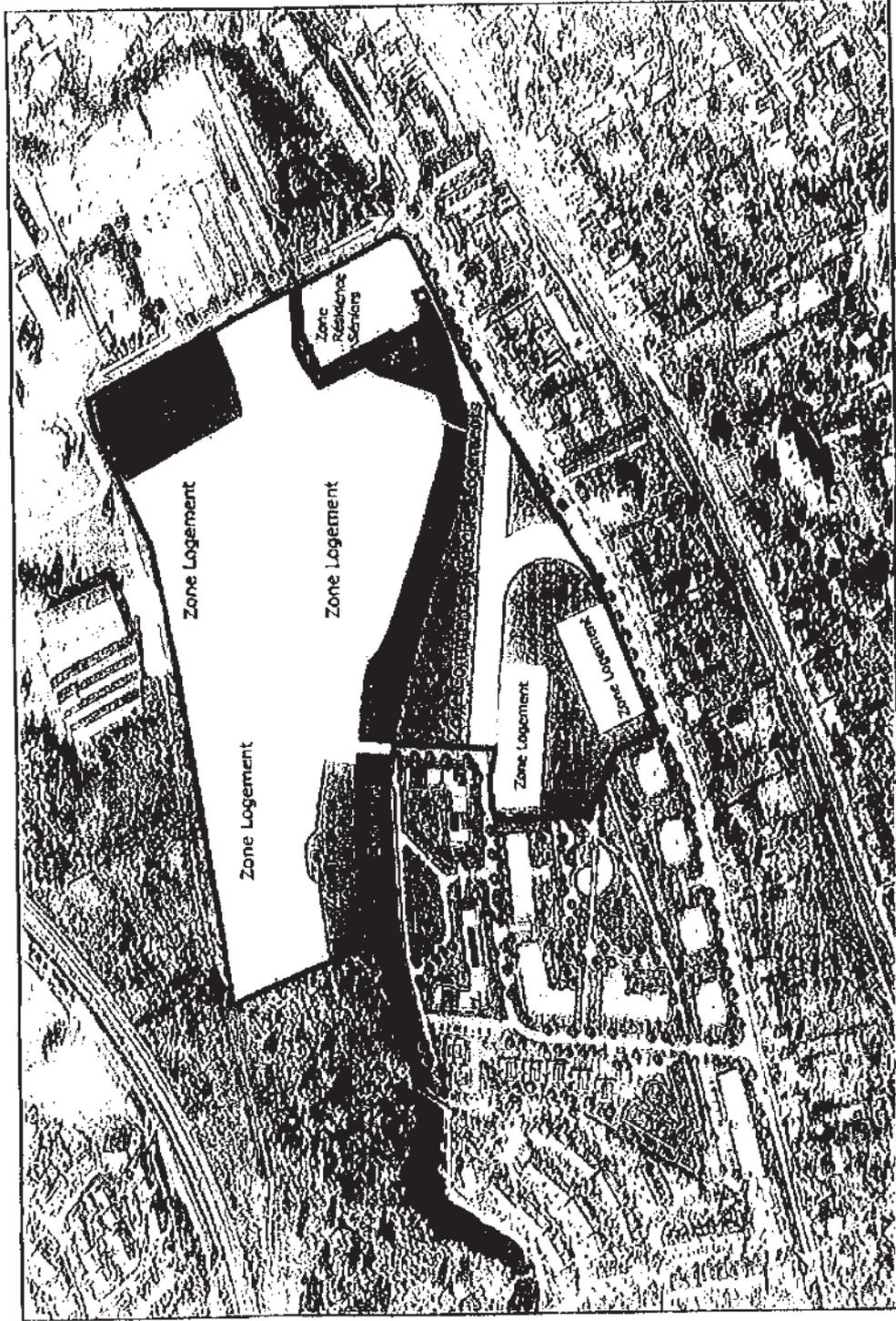
SCHEMA DE PRINCIPE DES VOIRIES ET DES LIAISONS DOUCES





# Ville de CORBEIL-ESSONNES - SITE DE LA PAPETERIE

SCHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT



**ANNEXE 3**

**LES PARUTIONS DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION**

Décembre 2011

**Bien Vivre**  
à Corbeil-Essonnes

# La lettre du Maire



Edito



**JEAN-PIERRE  
BECHTER**  
Votre Maire

## AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE PAPETERIE D'ESSONNES

**L**e site papetier de Corbeil-Essonnes est partie intégrante de l'histoire de notre ville. Développées dès 1340 sur le site de Moulin-Galant grâce à la force hydraulique, les papeteries d'Essonnes seront parmi les plus importantes de France à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. L'activité économique après plusieurs mutations déclinera dans les années 1970 jusqu'à la fermeture du site en 1996.

Depuis 2005, sous l'impulsion de Serge Dassault, la ville prépare un projet de nouveau quartier sur cet ancien site papetier avec une réelle volonté de garder la mémoire du passé. Une 1<sup>ère</sup> tranche de 5 hectares est en cours d'exécution, via la construction de 120 logements sociaux, 147 chambres dans un foyer de jeunes travailleurs, 40 lits pour une maison expérimentale d'accueil spécialisée (MAS) pour seniors handicapés, créant une soixantaine d'emplois et 336 logements en accession à la propriété. La constructibilité totale du site est fixée à 90 000 m<sup>2</sup> de SHON. Une délibération du Conseil municipal, du 12 juillet 2011, a lancé la présente concertation et fixé les objectifs poursuivis pour l'aménagement de ce site.

# PENSER UN NOUVEAU QUARTIER AU SERVICE DES HABITANTS



**Améliorer la desserte du quartier**  
Toutes les études montrent que la circulation générée par le nouveau quartier peut être régulée dans de bonnes conditions. Il s'agit de continuer à proposer une ouverture à l'ouest du quartier par la création d'un nouveau axe routier, point encore en discussion avec la ville de Villabé. D'ores et déjà, le réajustement de 6 m de la rue de la Papeterie afin du stationnement et des liaisons, d'usés. 500 m<sup>2</sup> une meilleure desserte en transports en commun favorisera les déplacements.



**Proposer des aménagements de qualité et des commerces de proximité**

Un nouveau parc de 1,5 hectare, avec au moins deux aires de jeux pour enfants, plus de 250 arbres plantés et un bassin d'agrément sera implanté dès 2013 au cœur du quartier. Il est également envisagé de développer des jardins familiaux ou partagés.  
Côté commerce, 3000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales regrouperont, par exemple une superette, un bureau de poste, une boulangerie, une pharmacie et un restaurant.

[www.compartageon.fr](http://www.compartageon.fr)



**LA RÉHABILITATION EN COURS DU GROUPE SCOLAIRE LA NACELLE**

- 2 500 000 euros HT
- Agrandissement de 1200m<sup>2</sup>
- Début des travaux : fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012
- Ouverture prévue : rentrée 2013
- De 7 à 9 classes de maternelle
- De 10 à 12 classes élémentaires



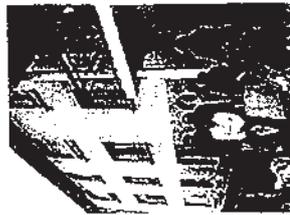
**Créer des structures d'accueil pour les enfants**

Pour assurer l'accueil des enfants de 0-3 ans, la création d'une crèche privée est envisagée. Et pour recevoir les enfants scolarisés, un nouveau groupe scolaire de 16 classes sera ouvert fin 2013. Une école provisoire de 8 ou 10 classes sera ouverte pour la rentrée 2012.



**Créer un quartier ouvert sur la rivière Essonne**

Grâce à la reconquête des berges de la rivière, le nouveau quartier offrira aux habitants un cadre de vie agréable, des lieux de promenade, de pêche et une pratique d'activités nautiques de pleine nature telle que le canoë-kayak et particulièrement le handi-kayak.  
Le SIAHCE dans le cadre de sa politique rivière propose un aménagement des ouvrages hydrauliques (vanne à clapets, passes à poissons et à canoë-kayak) sur près de 1,3 km de berges en plein cœur de la ville, assurant ainsi la continuité écologique de cette rivière.



**Offrir une programmation intergénérationnelle favorisant la mixité sociale**

Des logements en accession à la propriété (dont une part d'accession sociale), des logements sociaux, une résidence seniors, un foyer de jeunes travailleurs, une maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés : un quartier ouvert à la mixité sociale par une offre complète adaptée.

■ En direct avec Jean-Pierre Béchier

## PENSER EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'efficacité énergétique se a au rendez-vous avec des constructions respectant la RT 2012 (réglementation thermique), ce qui en fera des bâtiments basse consommation (B5kWh/m<sup>2</sup>/an). Les eaux pluviales des toitures seront récupérées et utilisées pour l'arrosage du parc.

Les circulations douces seront à l'honneur tant dans la réalisation du projet que dans les connexions de la voirie à la rue de la Papeterie ou à la voie verte des berges de l'Essonne.

Un projet ouvert sur l'Essonne qui traverse le site et que tous les habitants, principalement les riverains, pourront se réapproprier.

La réhabilitation des berges prévue au futur schéma directeur des berges de l'Essonne fera demain le bonheur des pêcheurs et des promeneurs.



Schéma de principe des voiries et liaisons douces.



## RETOUR SUR LA CONCERTATION

Une réunion publique de concertation, d'informations et d'échanges de l'aménagement du site de l'ancienne papeterie d'Essonne s'est tenue le mardi 18 octobre 2011 à 19h à la maison de quartier la Nacelle, animée par Sylvain Dantou, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme. Une exposition du projet présentée à cette réunion se déroule depuis le 7 novembre dans le hall du centre administratif Darblay.

Retrouvez le vidéo et les documents de présentation de cette réunion sur le site internet [www.corbeil-essonne.fr/rubrique-concertation](http://www.corbeil-essonne.fr/rubrique-concertation).

Comme proposé lors de la réunion du 18 octobre, si vous souhaitez vous inscrire à l'atelier thématique aménagement de la papeterie, merci de renvoyer ce coupon avant le 24 décembre à :

ATELIER THÉMATIQUE AMÉNAGEMENT DE LA PAPETERIE, service urbanisme, hôtel de ville, 2 place Gallignan, 91100 Corbeil-Essonne.

Ou Inscrivez-vous en ligne sur [www.corbeil-essonne.fr/rubrique-concertation](http://www.corbeil-essonne.fr/rubrique-concertation). Renseignements au 01 60 89 70 42.

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Tél : ..... Mail : .....

En direct avec Jean-Pierre Bechter Une question, une demande, une suggestion...  
 0 800 42 22 04 (appel gratuit) Un message... [bechter.jp@mairie-corbeil-essonne.fr](mailto:bechter.jp@mairie-corbeil-essonne.fr)

Direction de la Publication : Pascal Bissuel - Direction de la Communication : Estelle Hillaud  
 Photographie : Daniel Rubin - Avenue Galatée - 1 rue du copage - 91000 Corbeil-Essonne - CSBNET - Page 4/20 001-01-01-01



# AMENAGEMENT DU SITE DE LA PAPETERIE

Le premier traité de ce projet d'aménagement du site de la Papeterie se tenait en cours de travaux. La seconde phase est proposée à la consultation en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'aménagement.



La première phase a fait l'objet d'un permis de construire pour la construction de 473 logements, une résidence de jeunes travailleurs de 147 chambres et une maison expérimentale d'accueil spécialisée pour seniors handicapés, créant une trentaine d'emplois. Elle comprend l'aménagement de plus de 8 000 m<sup>2</sup> dédiés aux espaces verts et aux circulations douces, ainsi que l'aménagement de la trame bleue Essonne. Ce permis concerne 5 hectares sur les 14 hectares à aménager.

Concernant la deuxième phase, les objectifs poursuivis sont les suivants : une réflexion sur la composition urbaine, un lien fort entre le nouveau quartier et ceux qui le bordent, la prise en compte des besoins en matière d'équipements et en particulier scolaire, des objectifs en matière de développement durable et d'espaces verts.

Question à Stéphane Bantou, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme :

*Quelles sont les prochaines étapes d'aménagement de ce site ?*

Nous allons dans un premier temps organiser une large concertation afin de se donner les moyens d'une intégration réussie de ce nouveau quartier dans la ville. Une réunion publique accompagnée d'une exposition, et de la mise à disposition d'un registre, sera ainsi organisée avant la fin de l'année. Il s'agira ensuite de tirer le bilan de cette concertation qui servira de base à la mise en place d'une nouvelle concession d'aménagement pour ce site.

Le magazine de Villepinte - Octobre 2011 n°117

leParisien.fr

## Que faire des 9 hectares libres de l'ex-papeterie?

BENJAMIN JÉRÔME | Publié le 20/10/2011, 07h00



Pour les cinq premiers hectares, l'affaire est pliée : environ 640 logements vont sortir de terre. Mais que faire des 9 ha qu'il reste à aménager? Mercredi soir, la municipalité de Corbeil-Essonnes organisait une réunion de concertation avec les habitants autour de l'avenir du site de la Papeterie. Le projet, assure la maire, peut encore largement évoluer grâce aux remarques des habitants.

La Papeterie, c'est un morceau de l'histoire de Corbeil-Essonnes. En 1900, 3000 personnes travaillaient ici. Mais l'entreprise a décliné pour fermer en 1996. Un projet d'aménagement a été lancé en 2005.

Pour une première tranche de 5 ha, 120 logements sociaux et un foyer de jeunes travailleurs de 147 lits seront inaugurés le mois prochain. Sortiront également de terre, d'ici à 2013, 335 logements en accession, à la propriété et une maison d'accueil spécialisée pour seniors

handicapés de 40 lits

Le traité de concession à Bouygues cassé par le tribunal. Mais pour les 9 ha restants, le tribunal administratif de Versailles a rebattu les cartes. Soulevant un problème de manque de concurrence, le juge a cassé le traité de concession établi avec Bouygues, propriétaire des terrains. Résultat : le projet est à revoir.

La municipalité conduite par l'UMP Jean-Pierre Bechter a déjà des idées. Elle envisage d'implanter 260 à 460 logements supplémentaires (soit 500 à 1100 logements construits en tout sur le site). Les bâtiments ne devaient pas dépasser les deux étages. Dans les propositions de la ville, on trouve un nouveau groupe scolaire de 16 classes (une école provisoire sera installée le temps de la construction), un parc de 1,5 ha, des jardins familiaux, 3000 m<sup>2</sup> de commerce et proximité ou encore un axe routier pour rejoindre l'A6

« Dans ce projet, il ne reste que le plus beau à faire : positionner le parc, les écoles, les zones vertes... » rappelle Sylvain Danthé, adjoint UMP chargé de l'urbanisme. Une vision positive que ne partageaient pas mardi soir tous les habitants à la réunion.

Première inquiétude? Les logements. « Ce n'est pas leur rendu service que d'empiéter les gains, ainsi », s'indigne une femme dans la salle. Un homme prêche des embouteillages à la hausse. Un autre s'inquiète du bétonnage des berges.

Présent à la réunion, Bruno Piroou « refuse ces 500 nouveaux logements », « C'est assassin pour la qualité de vie, on va asphyxier le quartier », estime le conseiller municipal PC qui verrait plutôt sur le site « un grand équipement de service public ». Autre question : la municipalité va-t-elle jouer le jeu et prendre en compte les doléances des habitants? « Rien n'est acté, répète Sylvain Danté. C'est pour cela qu'on fait appel à la population et qu'on travaille avec les associations. »

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011



Concertation

13 14  
 Réunion publique de concertation d'information et participation de  
 l'association de Gildes Paroissiales Populaires d'Essonne au mardi  
 18 octobre 2011

- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31
- 32
- 33
- 34
- 35
- 36
- 37
- 38
- 39
- 40
- 41
- 42
- 43
- 44
- 45
- 46
- 47
- 48
- 49
- 50
- 51
- 52
- 53
- 54
- 55
- 56
- 57
- 58
- 59
- 60
- 61
- 62
- 63
- 64
- 65
- 66
- 67
- 68
- 69
- 70
- 71
- 72
- 73
- 74
- 75
- 76
- 77
- 78
- 79
- 80
- 81
- 82
- 83
- 84
- 85
- 86
- 87
- 88
- 89
- 90
- 91
- 92
- 93
- 94
- 95
- 96
- 97
- 98
- 99
- 100



Aménagement du site de l'ancienne  
 paroisse d'Essonne

13 Octobre 2011



15